L'essentiel des mesures liées au SEPA et leurs impacts pour être prêt au 1er février 2014

Le Single Euro Payments Area (SEPA) est un acte politique qui a pour objectif de supprimer les spécificités nationales en termes de paiement, au profit d'un espace unifié européen au sein duquel chacun pourra émettre et recevoir des paiements en euro dans les mêmes conditions de coût, de sécurité, de rapidité.

• Les grands jalons du SEPA

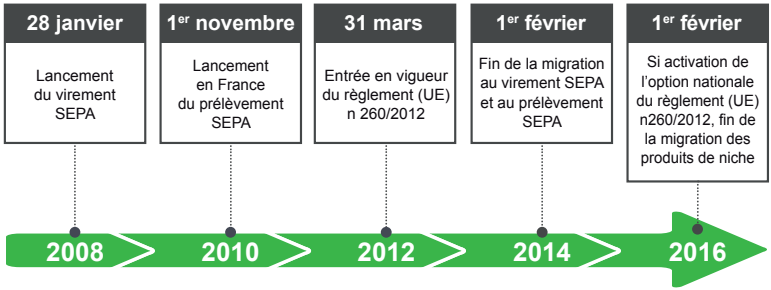

Source: CFONB en juillet 2012

• Les 5 caractéristiques clés du SEPA

Le SCT (SEPA Credit Transfer) : Virement standard de la zone SEPA en EURO, comptes localisés dans la zone SEPA (32 pays), avec IBAN obligatoire (donneur d'ordre et bénéficiaire) et BIC, référence opération de 35c (max) et d'un libellé de 140c (max). Ces données sont transmises sans altération depuis le donneur d'ordre jusqu'au bénéficiaire. Le débit du compte d'ordre est effectué à la date d'exécution, le crédit à la banque du bénéficiaire se fait en 1 jour maximum.

Le SDD (SEPA Direct Debit): Prélèvement standard de la zone SEPA en EURO, comptes localisés dans la zone SEPA (32 pays), avec IBAN obligatoire (donneur d'ordre et bénéficiaire) et BIC , référence opération de 35c (max) et d'un libellé de 140c (max). Ces données sont transmises sans altération depuis le donneur d'ordre jusqu'au bénéficiaire.
Plusieurs formes de SDD : le prélèvement récurrent, mais aussi ponctuel.
Deux variantes du prélèvement SEPA : le prélèvement SEPA CORE et le prélèvement SEPA B2B (optionnel).
Le SDD Core est obligatoire pour l'ensemble des banques et s'adresse à tout type de clientèle.

- Repose sur un mandat signé par le débiteur et fourni à son créancier qui est responsable de ce mandat
- Créancier identifié par un Identifiant Créancier SEPA (ICS), mandat identifié par la Référence Unique du Mandat (RUM)
- Demande de remboursement possible jusqu'à 8 semaines pour tout motif et 13 mois pour une opération non autorisée
- Migration à partir du prélèvement national : continuité du mandat

L'UNIFI (ISO 20022) est la norme de fichier obligatoire pour les instruments de paiement et de prélèvement SEPA, sa syntaxe est l'XML.

Le BIC (Business Identifier Code) **et l'IBAN** (International Bank Account Number) sont les nouvelles coordonnées bancaires qui remplacent le RIB.

Impacts tarifaires :

- Suppression de la commission complémentaire de facturation des virements et prélèvements transfrontaliers supérieurs à 50 000 € €
- Prélèvement : interdiction des commissions multilatérales d'interchange
- Pour les prélèvements nationaux : 1er février 2017
- Pour les prélèvements transfrontaliers : 1er novembre 2012

• Les mesures du SEPA à mettre en perspective d'un projet d'entreprise

Pourquoi ?

Parce que **de nombreux acteurs de l'entreprise sont concernés**.

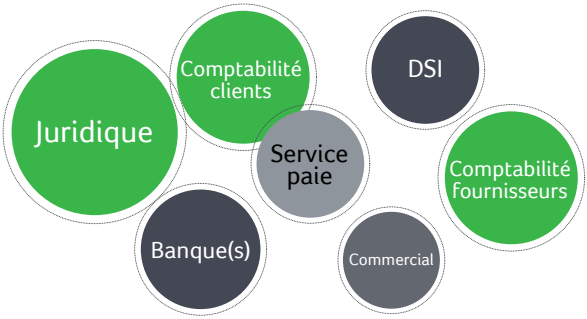

Parce que les mesures du SEPA, au-delà des avantages comme la réduction des délais de paiement à l'intérieur de la zone SEPA, une concurrence plus vive pour la fourniture des services de paiement, une baisse des coûts liés à ces paiements et à leur traitement, offrent aux entreprises l'opportunité de :

- **Rationaliser** les flux financiers
- **Gagner** en qualité sur l'information financière dématérialisée
- **Centraliser** sa trésorerie et ses paiements

Le SEPA est un atout pour l'entreprise !

Les offres Sage évoluent et répondent au SEPA :

- **Les offres Cash Management :** Sage Business Exchange, Sage FRP Treasury Universe, Sage 1000 Flux Financiers
- **En mode SaaS :** Sage FRP On Demand, Sage Online Banking
- **Des services supplémentaires :** Convertisseur SEPA (SCT et SDD), Service de BIC IBANISATION, Audit SEPA

Sage vous propose
des solutions complètes
et intégrées pour les moyennes
et grandes entreprises.

Sage© 2013 - Tous droits réservés - Sage. Société par Actions Simplifiée au capital social de 500 000 euros - Siège social : 10 rue Fructidor 75834 Paris Cedex 17
RCS Paris 313 966 129. La société Sage est locataire-gérant des sociétés Ciel et Sage FDC. Crédit photo. Tristan Pavot - PAO Sage S726_MME_05-13

Allez plus loin

Téléchargez notre livre blanc "Réussissez votre migration S€PA" sur le site www.sage.fr/mge dans la rubrique Documentations • **Découvrez tout le dossier SEPA** sur le site www.sage.fr/mge dans la rubrique Dossiers : avis d'experts, différé d'événements.